

Arrêté fédéral III concernant les comptes 2005 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du 12 juin 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 29 mars 2006²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2005 sont approuvés comme suit:

- a. le compte de résultats présente des revenus de 2 318 769 307 francs et des charges de 2 082 860 711 francs; il en résulte un excédent de revenus de 235 908 596 francs;
- b. le compte des investissements présente des paiements bruts de 347 755 720 francs;
- c. le compte des flux de capitaux présente une contribution de la Confédération au financement, dont le montant est de 1 826 275 000 francs;
- d. le bilan au 31 décembre 2005 présente un total de 1 354 972 509 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF du 5 février 2004³, l'existence d'une réserve de 21 523 124 francs est constituée et inscrite au bilan.

Art. 3

Le présent arrêté fédéral n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 8 juin 2006

Le président: Claude Janiak
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 12 juin 2006

Le président: Rolf Büttiker
Le secrétaire: Christoph Lanz

¹ RS **414.110**

² Non publié dans la FF.

³ RS **414.123**

Arrêté fédéral III <bd> concernant les comptes 2005 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.07.2006
Date	
Data	
Seite	5865-5866
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 757

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.